



CONSEIL GÉNÉRAL  
DE  
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 Valeyres-sous-Rances, le 13 octobre 2011

Municipalité  
de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

## Extrait

du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 12 octobre 2011

**Objet : Indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2011-2016,  
préavis no 01/11**

**Présidence :** M. Raphaël Berthoud, Président

Le Conseil Général décide :

De fixer les indemnités de la Municipalité pour la législature 2011-2016, comme suit :

1.	Syndic (que)	Fr.	10'000.--	par année
2.	Municipaux	Fr.	5'000.--	par année
3.	Tarif horaire	Fr.	35.--	par heure
4.	Kilométrage	Fr.	0.70	par km
5.	Remboursement forfaitaire	Fr.	300.--	par année

Ainsi délibéré en séance du 12 octobre 2011

Le Président :  
*Raphaël Berthoud*



La secrétaire :  
*Sylvie Troyon*